

NORMES DU PROGRAMME D'AVENUE POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES OPTIMISÉ PAR LA TECHNOLOGIE

Auteurs :

Deborah Healey, Ph D, Phil Hubbard, Ph D, Greg Kessler, Ph D, et Sharon Rajabi, M.Ed

Contributeurs :

John Allan, M.Ed, Rob McBride, M.Ed, et Matthias Sturm, M.A.

Financé par:

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Funded by:

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



UN PROJECT DE :

NEW LANGUAGE SOLUTIONS



VERSION 1.0

Financé par:

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Funded by:

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Normes du Programme d'Avenue pour l'Apprentissage des Langues Optimisé par la Technologie © 2024 par [New Language Solutions](#) est sous licence Attribution - [Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 international](#)



Cette publication est également disponible en format électronique sur le portail du projet LearnIT2teach à LearnIT2teach.ca.

DROITS DE REPRODUCTION

Sauf mention contraire, les renseignements contenus dans cette publication peuvent être reproduits, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ni autre autorisation de New Language Solutions, à condition qu'une diligence raisonnable soit exercée pour garantir l'exactitude des renseignements reproduits, que New Language Solutions soit indiqué comme l'institution source et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle des renseignements reproduits, ni comme ayant été faite en affiliation avec New Language Solutions ou avec son aval.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

New Language Solutions est basée à Ottawa, en Ontario. Nous reconnaissons que notre siège social se trouve sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishnaabeg. Au-delà d'Ottawa, nous avons du personnel travaillant dans divers endroits du Canada. New Language Solutions est reconnaissant d'avoir l'opportunité de travailler en tant qu'invité dans des communautés et territoires à travers le pays, et nous honorons la gestion des nombreuses populations autochtones qui résident sur ces terres depuis des temps immémoriaux.

Nous faisons cette reconnaissance en signe de respect pour tous les peuples autochtones, passés et présents, de l'Île de la Tortue. Nous acceptons le véritable impact du passé et la douleur subie par des générations de peuples autochtones. En tant qu'agence qui œuvre pour soutenir l'intégration des nouveaux arrivants dans la société et les cultures canadiennes, nous nous engageons à soutenir des activités qui incluent les peuples autochtones. Nous ferons de notre mieux pour aborder un passé d'injustice envers les peuples des Premières Nations, Métis et Inuits.

Nous encourageons notre personnel de première ligne et nos clients à découvrir sur quels territoires traditionnels ils vivent et à prendre un moment pour réfléchir à l'hospitalité qui nous est démontrée en tant qu'invités sur ces territoires.

NORMES DU PROGRAMME D'AVENUE POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES OPTIMISÉ PAR LA TECHNOLOGIE

Les Normes du Programme d'Avenue pour l'Apprentissage des Langues optimisé par la Technologie (ALOTech) ont été conçues pour aider les personnes qui jouent un rôle dans la prise de décision au sein d'un programme de langues. Elles fournissent des conseils aux coordonnateurs, définis ici comme des décideurs immédiats et de rang élevé, tels que les organismes de financements, les directeurs, les doyens et les conseils scolaires. Les coordonnateurs de programmes peuvent utiliser les énoncés d'aptitude pour déterminer le degré d'harmonisation de leurs programmes avec les normes. Les normes peuvent également servir à justifier les demandes de financement visant à mettre en place des solutions pour respecter ces normes. Ce document présente la philosophie directrice et les cinq normes du programme, chacune étant assortie d'une série d'indicateurs de performance (IP) et de sous-indicateurs détaillés qui décrivent plus clairement ce que le critère implique. Les sous-indicateurs sont accompagnés d'un texte explicatif et de suggestions pour réfléchir à la manière dont chaque critère s'applique à son propre programme. Chaque indicateur de performance est suivi d'un ensemble d'énoncés d'aptitude. Les programmes peuvent utiliser les énoncés d'aptitude pour déterminer dans quelle mesure ils satisfont aux normes énoncées, puis planifier les moyens de remédier aux faiblesses éventuelles. Une vignette (pour le moment) est incluse pour démontrer comment certaines normes et certains IP ont été respectés dans une situation réelle.

Philosophie directrice

Les Normes du Programme d'Avenue pour l'Apprentissage des Langues optimisé par la Technologie servent de feuille de route pour reconnaître et renforcer la capacité des enseignants, du personnel et des coordonnateurs en tant que leaders et agents de changement guidés par la technologie. Un programme est mieux servi lorsque les parties prenantes sont bien informées, en mesure de planifier et de travailler ensemble dans le but commun d'améliorer les résultats pour les apprenants.

- Favoriser la collaboration
- Faire preuve de dynamisme
- Encourager la prise de conscience

Le critère 1 porte sur la collaboration.

Les programmes intègrent à la fois une philosophie centrale et des structures administratives appropriées pour encourager la collaboration dans tous les domaines touchant la technologie et l'enseignement, et l'apprentissage des langues.

- IP 1.1** Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants travaillent de concert pour définir les normes et les objectifs du programme et pour prendre des décisions concernant l'utilisation de la technologie appliquée à l'enseignement. Les apprenants doivent être impliqués dans la mesure du possible.
- a. Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants collaborent à la définition et à la révision des normes du programme et des autres pratiques relatives à l'utilisation efficace de la technologie. Lorsque les parties prenantes travaillent ensemble sur des questions liées à la technologie et à la pédagogie, notamment sur les décisions relatives au financement et à la politique, elles créent de meilleures politiques et procédures pour gérer l'utilisation efficace de la technologie et l'évolution des besoins. Les programmes doivent disposer d'un processus systématique et permanent pour cette collaboration.

- b. Les apprenants sont informés des normes et des pratiques du programme et ont la possibilité de fournir une rétroaction, éventuellement anonyme, lorsque des décisions sont prises.
Les apprenants ont un intérêt direct dans la manière dont un programme utilise la technologie. Leurs points de vue aideront à orienter les décideurs. Les apprenants peuvent se sentir plus à l'aise pour faire des commentaires critiques s'ils sont anonymes, mais les programmes ont tout intérêt à reconnaître et à encourager les apprenants qui peuvent fournir une rétroaction utile.
- c. Le personnel, les enseignants et les apprenants sont informés en temps utile des directives du programme liées à la technologie, telles que l'approbation du financement, le renouvellement de l'équipement et de l'infrastructure.
La technologie est utilisée au mieux lorsque les personnes ont le temps de se former et de réfléchir. Une notification préalable donne également aux utilisateurs de la technologie le temps de suggérer des améliorations et d'accepter les changements.
- d. Des consultations sont menées avec le personnel, les enseignants et les apprenants sur les besoins en technologies éducatives avant que les décisions d'achat ne soient prises.
Les utilisateurs de la technologie ont un point de vue important sur ce dont ils ont besoin pour mieux travailler. Le fait d'avoir la possibilité de commenter les décisions qui les concernent favorise l'adhésion et l'utilisation efficace de la technologie en classe.
- e. Les coordonnateurs principaux sollicitent et prennent en compte les idées apportées par les coordonnateurs locaux et les enseignants pour prendre des décisions liées à la technologie.
Les directives surprises sont rarement bien accueillies. Les responsables à tous les niveaux, notamment les coordonnateurs principaux, doivent tenir compte des préoccupations et des suggestions des personnes chargées de la mise en œuvre afin d'obtenir les meilleurs résultats en termes d'acceptation et d'utilisation efficace.

Réflexion : Qui définit les normes et les processus de votre programme ? Comment toutes les parties prenantes, notamment les apprenants, sont-elles impliquées ? Dans quelle mesure les coordonnateurs principaux tiennent-ils compte des préoccupations des cadres et des utilisateurs lorsqu'ils définissent des politiques en matière de technologie ?

Auto-évaluation

- Le programme a mis en place des moyens permettant aux coordonnateurs à tous les niveaux, au personnel et aux enseignants de collaborer aux décisions technologiques en matière d'enseignement.
- Le programme a mis en place des moyens permettant aux apprenants, le cas échéant, de collaborer aux décisions technologiques liées à l'enseignement.
- Le programme informe en temps utile le personnel, les enseignants et les apprenants des directives relatives aux programmes technologiques.

(Voir l'annexe A pour l'auto-évaluation complète)

- IP 1.2** Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants travaillent de concert pour adopter et utiliser efficacement la technologie dans le programme.
- a. Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants collaborent pour encourager une mise en œuvre et utilisation continue, appropriée et efficace des technologies.

La technologie est en évolution constante. Un travail d'équipe est le moyen le plus productif de s'assurer que les modifications technologiques sont mises en œuvre de manière efficace, avec la participation des utilisateurs. L'adoption d'approches ascendantes et descendantes est essentielle pour que les modifications soient largement acceptées et se déroulent de manière fluide. Les programmes doivent disposer d'un processus systématique et permanent de collaboration élargie.

- b. Les apprenants ont la possibilité de donner leur avis, y compris de manière anonyme, sur l'efficacité avec laquelle la technologie est mise en œuvre pour répondre à leurs besoins.
Les apprenants adultes apportent leurs propres perspectives sur la technologie utilisée dans l'apprentissage des langues, que ce soit en classe ou à la maison. Les décisions seront mieux acceptées et plus facilement mises en œuvre si les apprenants ont le sentiment d'avoir eu leur mot à dire.
- c. Les coordonnateurs se considèrent comme des agents de changement grâce à l'utilisation efficace des technologies, et ils travaillent avec les enseignants et les apprenants pour améliorer les résultats.
La mise en œuvre des changements nécessaires fait partie du leadership. Pour que le changement soit institutionnalisé, il ne faut pas qu'il se fasse du haut vers le bas. Les coordonnateurs doivent rechercher et encourager les enseignants et les apprenants qui diffusent les changements, en perfectionnant les compétences et la volonté de changer chez les autres.

Réflexion : Quels sont les rôles des coordonnateurs, du personnel et des enseignants dans la mise en œuvre du changement ? Comment les apprenants sont-ils encouragés à fournir une rétroaction ?

- Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants collaborent pour encourager une mise en œuvre et une utilisation continue, appropriée et efficace des technologies.
- Les apprenants peuvent donner leur avis, si nécessaire, sur la manière dont la technologie les aide à atteindre leurs objectifs.
- Le programme aide les coordonnateurs à agir en tant qu'agents de changement sur une base continue pour permettre une utilisation efficace de la technologie.

IP 1.3 Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants travaillent en collaboration pour concevoir des systèmes de contrôle et d'évaluation de l'utilisation des technologies dans le programme, et la rétroaction reçue de la part des apprenants permet de bonifier les systèmes

- a. Les coordonnateurs ont mis en place un processus transparent pour recevoir et intégrer la rétroaction du personnel, des enseignants et des apprenants.
Un système clair et bien mis en place pour une rétroaction continue de la part du personnel, des enseignants et des apprenants permet une communication efficace. De petits changements peuvent entraîner de grandes améliorations lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière appropriée et régulière.
- b. Le personnel et les enseignants sont informés de l'évolution des systèmes de contrôle et d'évaluation des technologies, qu'ils soient nouveaux ou révisés, ils ont la possibilité de formuler des commentaires avant leur mise en œuvre.
En planifiant en temps opportun et en intégrant la rétroaction des utilisateurs, on obtient une meilleure adhésion et des systèmes de suivi et d'évaluation qui mesurent avec précision l'efficacité de l'utilisation de la technologie dans le programme.
- c. Les suggestions du personnel, des enseignants et des apprenants concernant les systèmes de suivi et d'évaluation sont recherchées et prises en compte de manière réfléchie sur une base continue.

Les efforts de collaboration permettent de s'assurer qu'une variété de perspectives est prise en compte lors de la conception et du perfectionnement des systèmes de suivi et d'évaluation de l'utilisation des technologies. Une communication ascendante et descendante rend le suivi et l'évaluation plus approfondis et les révisions plus susceptibles d'être acceptées.

Réflexion : À quoi ressemblent le suivi et l'évaluation de l'utilisation des technologies dans votre programme? Qui est impliqué? Quelle est son efficacité? Comment le savez-vous?

- Le programme dispose d'un processus transparent pour recevoir et intégrer les commentaires du personnel, des enseignants et des apprenants sur l'utilisation de la technologie.
- Le programme encourage le personnel, les enseignants et les apprenants à donner leur avis sur les systèmes de suivi et d'évaluation de l'utilisation des technologies, en particulier avant que les décisions finales ne soient prises.

IP 1.4 Les coordonnateurs et le personnel participent à des réseaux professionnels qui contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation des technologies.

- a. Les coordonnateurs participent à des activités de perfectionnement professionnel en matière de technologie, telles que des conférences, des formations et des consultations.
Les personnes à tous les niveaux de décision bénéficient d'un perfectionnement professionnel continu pour se tenir au courant de l'évolution rapide de l'environnement technologique.
- b. Les coordonnateurs et le personnel sont encouragés à rejoindre et à participer à des réseaux professionnels locaux, régionaux et nationaux.
Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, personne n'a toutes les réponses. Le travail en réseau permet d'obtenir davantage de perspectives et de suggestions utiles de la part d'autres personnes qui traversent, ou ont traversé les mêmes processus.
- c. Le personnel peut participer à des programmes de formation et de perfectionnement professionnel en matière de technologie pour lesquels il est rémunéré, par exemple en bénéficiant d'un temps de détachement.
Bien que des informations et des formations gratuites soient disponibles en ligne, les programmes devraient tenir compte du perfectionnement professionnel qui correspond le mieux aux besoins du personnel et rémunérer ceux qui y participent. La rémunération du perfectionnement professionnel indique également que le programme accorde de l'importance à l'apprentissage et à l'amélioration continue à tous les niveaux.
- d. Dans la mesure du possible, les programmes subventionnent les coûts des formations obligatoires ou spécifiquement conçues pour répondre à un besoin du programme.
Les nouvelles politiques et les nouvelles technologies, telles que l'IA peuvent avoir une incidence importante sur les enseignants, le personnel et les apprenants. Les programmes doivent subventionner les formations obligatoires et les formations conçues pour répondre aux besoins spécifiques du programme, chaque fois que cela est possible, afin d'avoir la plus grande portée et la plus grande incidence possible. Un consultant externe peut être en mesure d'encourager des changements que les enseignants à l'interne ne peuvent pas faire.
- e. Les coordonnateurs et le personnel mettent en commun les connaissances acquises dans le cadre du perfectionnement professionnel.
Les coordonnateurs et le personnel peuvent tous deux bénéficier d'une formation continue et d'une mise en commun des connaissances acquises dans le cadre du perfectionnement professionnel et de leurs réseaux. Il est utile d'avoir et de partager des perspectives différentes lors de la prise de décisions relatives au programme.

Réflexion : À quoi ressemble votre réseau professionnel? À quel type de perfectionnement professionnel les coordonnateurs et le personnel participent-ils? Comment le personnel est-il impliqué dans les réseaux professionnels?

- Le programme aide les coordonnateurs et le personnel à participer à des activités de perfectionnement professionnel et à des réseaux professionnels relatifs à la technologie.
- Le programme rémunère les membres du personnel qui participent à des activités de perfectionnement professionnel en matière de technologie, éventuellement en leur accordant du temps libre.
- Le programme subventionne la formation requise conçue pour répondre aux besoins spécifiques du programme en matière de technologie.

Le critère 2 porte sur l'infrastructure.

Les programmes acquièrent, entretiennent et maintiennent à jour les dispositifs, systèmes et applications technologiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions éducatives.

IP 2.1 L'infrastructure générale de la technologie est solide, bien étayée et régulièrement mise à jour.

- a. Le programme dispose d'administrateurs de système qualifiés, en interne ou sous contrat, qui sont disponibles pour résoudre les problèmes d'infrastructure qui peuvent survenir.
Il est important que le programme dispose d'un ou de plusieurs coordonnateurs système qui soient non seulement compétents sur le plan technique, et qui aient une certaine compréhension du rôle de la technologie dans le processus d'enseignement et d'apprentissage des langues. Ils doivent avoir une expertise en ce qui concerne les appareils et les applications qui sont essentiels au bon fonctionnement de l'organisation. Le personnel du programme, les enseignants et les apprenants ont besoin d'un accès facile à leur expertise technique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de maintenir l'efficacité et le moral des troupes.
- b. L'ensemble du système, est mis à niveau si nécessaire pour garantir la sécurité du réseau et améliorer l'expérience de l'utilisateur.
L'infrastructure nécessite une mise à jour et un entretien constants. Il est essentiel de procéder à des mises à jour régulières de la sécurité. Une attention particulière à la fluidité de l'expérience des enseignants, du personnel et des apprenants avec le système signifie que les changements sont effectués au moment opportun et avec la participation de l'utilisateur. Les cours en mode HyFlex (avec les séances en présentiel et en ligne en même temps) disposent de l'équipement et de la bande passante nécessaires pour créer une expérience équitable à la fois pour les apprenants en classe et les apprenants à distance.
- c. Tous les dispositifs du programme sont équipés d'un système de sécurité approprié pour protéger les données personnelles de l'apprenant.
La sécurité est essentielle, et une faille de sécurité exposant les données des utilisateurs peut devenir un problème considérable pour une organisation. Les dispositifs du programme doivent être vérifiés régulièrement pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes de sécurité, et les personnes qui utilisent leurs propres dispositifs doivent bénéficier de l'aide nécessaire pour les sécuriser.

Réflexion : À quelle fréquence l'infrastructure est-elle mise à niveau et à quelle fréquence la sécurité est-elle évaluée et renforcée? Dans quel délai les utilisateurs peuvent-ils obtenir une aide technologique?

- Le programme dispose d'administrateurs du système qualifiés qui résolvent les problèmes et mettent à jour le système et les applications en fonction des besoins.
- Le programme a des dispositifs de sécurité appropriés pour protéger les données de l'apprenant et fournit une formation sur ses pratiques de sécurité efficaces.

IP 2.2 Le programme dispose d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA) efficace.

- a. Le programme dispose d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA) pour les ressources de l'enseignant et de l'apprenant et pour le suivi des progrès de l'apprenant.

Le SGA est une ressource conviviale pour les enseignants et les apprenants, disponible si possible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les enseignants ont accès à une variété de supports de classe, et il peut y avoir une option de portfolio accessible aux apprenants et aux enseignants. Le SGA permet aux apprenants de faire des choix et de progresser dans la matière à leur propre rythme, lorsque cela est approprié.

- b. Le matériel pédagogique du SGA est conçu pour être adapté au niveau des apprenants, est convivial et accessible à tous les apprenants.

La conception universelle de l'apprentissage met l'accent sur la nécessité de planifier plutôt que d'essayer d'adapter l'enseignement aux besoins individuels des apprenants. Ceci est particulièrement vrai pour l'accessibilité afin de répondre aux besoins spécifiques de l'apprenant ou de l'enseignant.

- c. Les instructions et la formation à l'utilisation du SGA et d'autres technologies du programme sont disponibles dans plusieurs langues et formats : texte, audio et vidéo.

Tous les utilisateurs doivent disposer de plusieurs moyens d'accéder aux renseignements relatifs à l'utilisation du SGA. Ces renseignements doivent être disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si possible.

Réflexion : Dans quelle mesure le SGA est-il facilement accessible? Dans quelle mesure le SGA est-il accessible aux utilisateurs de tous les niveaux de compétence linguistique, notamment à ceux qui ont besoin de mesures d'adaptation pour répondre à des besoins particuliers?

- Le programme dispose d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA) convivial, comme Avenue, pour stocker les ressources du programme et suivre les progrès de l'apprenant.
- Le SGA dispose de matériel d'apprentissage adapté au niveau des apprenants, facile d'utilisation et accessible.
- Tous les utilisateurs du SGA ont accès à des instructions et à une formation appropriées, conviviales et accessibles relatives à l'utilisation du SGA.

IP 2.3 Le programme dispose d'un système pour conserver des dossiers.

- a. Les coordonnateurs et le personnel concerné peuvent consulter et suivre les données relatives aux inscriptions, à l'emploi et aux finances.

Les tendances des données d'inscription au fil du temps peuvent aider à prévoir les besoins en matière d'inscriptions et de personnel.

Les renseignements relatifs à l'emploi et aux finances permettent de maintenir le programme sur une base stable et légale.

- b. Les coordonnateurs et le personnel concerné bénéficient d'une formation régulière pour le système, en particulier lorsque de nouveaux éléments sont ajoutés.

Un système de tenue des dossiers administratifs de qualité permet des mises à jour régulières. Même les personnes qui connaissent bien le système peuvent avoir besoin d'une formation supplémentaire pour maîtriser toutes les fonctionnalités disponibles.

- c. Les données du programme sont sécurisées, sauvegardées et partagées de manière efficace et appropriée.

Les programmes doivent tenir compte des risques que représentent les pirates informatiques et les problèmes techniques pour les données. Les antivirus et autres logiciels de protection sont essentiels, tout comme les sauvegardes régulières, que ce soit localement ou dans un environnement type Cloud. Lorsque des fichiers sont mis en commun, il convient d'indiquer clairement quelle est la version la plus récente afin d'éviter de dupliquer inutilement le travail. Un processus doit être mis en place pour s'assurer que les fichiers, en particulier ceux contenant des données relatives à l'emploi et aux apprenants ne sont partagés qu'avec les personnes habilitées à les consulter.

Réflexion : Dans quelle mesure les coordonnateurs utilisent-ils le système pour conserver des dossiers ? Quelle est la fréquence des mises à jour et des formations ? Dans quelle mesure les données sont-elles sécurisées ?

- Les coordonnateurs du programme et le personnel concerné peuvent utiliser le système pour conserver des dossiers pour suivre les données relatives aux inscriptions, à l'emploi et aux finances.
- Le programme dispose d'un système pour conserver des dossiers administratifs efficace dans lequel les données sont conservées en toute sécurité et partagées de manière appropriée.
- Les coordonnateurs et le personnel concerné sont régulièrement formés pour faire un bon usage du système administratif pour conserver les dossiers.

IP 2.4 Le programme dispose d'un accès Internet solide pour les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants.

- a. Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants disposent d'un accès à l'Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans la mesure du possible.

Aujourd'hui, l'enseignement des langues dépend de l'accès à un large éventail de ressources, notamment les ressources multimédias. L'administration, l'enseignement et l'apprentissage ne sont pas aussi efficaces lorsque l'accès aux ressources est incertain ou imprévisible. Le programme devra peut-être trouver des moyens de fournir des équipements et des points d'accès à Internet si ceux-ci ne sont pas généralement disponibles pour les enseignants et les apprenants.

- b. Les ressources du programme, notamment celles destinées aux enseignants et aux apprenants, sont disponibles autant que possible sur des appareils mobiles ainsi que sur des tablettes, des ordinateurs portables et des ordinateurs de bureau.
- Bien que les feuilles de calcul détaillées soient mieux visualisées sur un grand écran, les appareils mobiles sont beaucoup plus largement disponibles. Les personnes ayant des revenus limités sont plus susceptibles d'avoir un téléphone intelligent qu'un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau. La plupart des gens emportent leur téléphone intelligent partout avec eux, ce qui signifie que l'accès à tout moment et en tout lieu se fera par l'intermédiaire d'un appareil mobile.

Réflexion : Dans quelle mesure les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants ont-ils accès aux ressources des programmes sur l'Internet? Quels types de ressources ne sont pas disponibles sur les appareils mobiles?

- Le programme fournit un accès Internet solide aux coordonnateurs, au personnel, aux enseignants et aux apprenants.
- Les ressources du programme destinées aux coordonnateurs, au personnel, aux enseignants et aux apprenants sont disponibles, dans la mesure du possible, sur toute une série d'appareils, notamment les appareils mobiles.

IP 2.5 Gestion des risques

- a. Le programme a mis en place des plans d'urgence pour faire face à des circonstances inattendues, telles que l'arrêt de l'enseignement en présentiel et le passage à la prestation de services en ligne.
- Il peut s'agir d'un changement à grande échelle, comme dans le cas de la pandémie de COVID, ou de situations d'urgence liées aux conditions météorologiques ou aux catastrophes naturelles, ce qui peut entraîner des changements dans le mode d'enseignement. Des plans doivent être mis en place pour permettre un changement rapide, et les coordonnateurs, les enseignants, le personnel et les apprenants doivent être au courant de ces plans. Les coordonnateurs et le personnel concernés bénéficient d'une formation régulière au système, en particulier lorsque de nouveaux éléments sont ajoutés.
- b. Il existe une chaîne de commandement claire pour faire face aux urgences liées à la technologie, et les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants connaissent le plan et les coordonnées des techniciens.
- Chacun doit connaître les personnes à contacter. Les situations d'urgence peuvent être liées à un arrêt du réseau à grande échelle, à une violation grave des données, au harcèlement sexuel en ligne ou à tout autre problème technique ou juridique urgent. Pour que des mesures soient prises rapidement, les renseignements doivent être à portée de main.
- c. Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants sont conscients des risques que peut poser l'intelligence artificielle (IA).
- Un système de mises à jour régulières peut aider tout le monde à rester au courant de la façon dont le paysage de l'éducation est en train de changer à cause de l'IA. Les domaines de préoccupation comprennent l'évaluation, les renseignements personnels, la sécurité des données de l'apprenant et l'exactitude. (Voir IP 5.3.c)

Réflexion : Quels sont les plans d'urgence actuellement en place? En cas d'urgence, les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants sauraient-ils quoi faire et qui contacter? Quelles sont les politiques en matière d'IA en place ou prévues?

- Le programme dispose de plans d'urgence pour faire face à des circonstances inattendues, telles que le passage soudain à l'enseignement à distance.
- Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants savent ce qu'il faut faire en cas d'urgence en matière de technologie, notamment en cas de violation de données et de harcèlement sexuel en ligne.
- Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants sont régulièrement informés des risques ainsi que des avantages posés par l'intelligence artificielle (IA).

Le critère 3 vise à préparer les enseignants à utiliser efficacement la technologie.

Les programmes offrent des ressources et du perfectionnement professionnel qui permettront aux enseignants de répondre à des attentes clairement définies et de les dépasser.

IP 3.1 Le programme a des objectifs clairement définis à l'égard des enseignants.

- a. Les enseignants sont censés posséder un niveau de compétence technologique de base, soit au moment de leur embauche, soit dans le cadre d'offres de perfectionnement professionnel après l'embauche.

La compétence technologique est une compétence essentielle pour les enseignants. Les programmes doivent déterminer le niveau minimum de compétence requis, en faire une condition d'embauche si possible, et veiller à ce que les enseignants actuels et futurs aient la formation nécessaire pour répondre aux attentes. Les Normes du Programme d'Avenue pour l'Apprentissage des Langues optimisé par la Technologie offrent des points de référence que les programmes peuvent utiliser.
- b. On rappelle régulièrement aux enseignants les moyens d'assurer la sécurité de leurs appareils, de leurs apprenants et d'eux-mêmes en ligne.

Les menaces en ligne et les mauvais comportements peuvent présenter de sérieux risques pour un programme. Les enseignants doivent savoir ce qu'il faut faire pour éviter les risques et trouver des solutions en cas de problème technologique et transmettre ces renseignements avec leurs apprenants.
- c. Les enseignants qui animent des séances dans un cadre HyFlex, avec des apprenants en ligne et en présentiel en même temps, doivent avoir reçu la formation nécessaire pour réussir dans une telle situation.

Réflexion : Comment le programme s'assure-t-il que les enseignants restent au fait de la technologie? Dans quelle mesure les enseignants et les apprenants sont-ils préparés à faire face aux problèmes et aux risques liés à la technologie?

- Le programme a clairement établi les objectifs pour les enseignants en matière de technologie, tels que les normes définies par Avenue pour les enseignants.
- Le programme fournit une formation technologique aux enseignants, selon les besoins, pour qu'ils réussissent dans l'enseignement en ligne et hybride.

- Les enseignants sont régulièrement formés sur les moyens d'assurer la sécurité de leurs appareils, de leurs apprenants et d'eux-mêmes en ligne.

IP 3.2 Une gamme de ressources technologiques pertinentes est mise à la disposition des enseignants.

- a. Les enseignants ont accès à une gamme de technologies et d'outils numériques à la maison et au travail.

Les programmes doivent tenir compte du moment et du lieu où les enseignants se préparent et enseignent, et l'assistance technique doit être disponible au moment et à l'endroit où les enseignants en ont besoin. Les enseignants qui ne peuvent pas accéder à la plateforme ou à d'autres ressources du système doivent disposer de plusieurs moyens de communiquer avec l'assistance technique. Il arrive aux enseignants de perdre leur accès à l'Internet, ils ont donc besoin d'un moyen pour téléphoner ou d'envoyer un SMS pour obtenir de l'aide. Il se peut qu'ils travaillent tard dans la nuit ou tôt le matin, et une assistance technique sous une forme ou une autre doit être mise à leur disposition. Les programmes devraient envisager de mettre l'infrastructure technologique et les ressources médiatiques à la disposition des enseignants à domicile si nécessaire. Les enseignants censés enseigner simultanément en présentiel et en ligne (HyFlex) ont besoin de la technologie nécessaire pour le faire (plusieurs appareils photographiques et écrans, par exemple).

- b. Les enseignants bénéficient de séances de perfectionnement régulières et gratuites pour améliorer les compétences technologiques dont ils ont besoin et dont leurs apprenants ont également besoin.

Le passage rapide à l'enseignement entièrement en ligne a mis en évidence l'importance de préparer les enseignants au changement. Outre les attentes en matière de différenciation, d'échafaudage pédagogique et d'apprentissage inversé, les enseignants doivent bénéficier d'un perfectionnement continu afin d'être préparés à l'utilisation appropriée en classe de technologies qui évoluent rapidement, telles que l'IA générative (ChatGPT). La formation continue permet de s'assurer que les enseignants sont en mesure d'atteindre les objectifs du programme.

- c. Les enseignants ont accès à des communautés de pratique internes et externes pour les aider à utiliser efficacement la technologie et le matériel numérique dans l'enseignement.

Les communautés de pratique sont une bonne source d'information sur les technologies émergentes. Une communauté de pratique est un élément utile du perfectionnement professionnel, mais elle ne remplace pas les offres de perfectionnement professionnel plus formelles.

- d. Les enseignants obtiennent les ressources dont ils ont besoin pour satisfaire aux Normes du Programme d'Avenue pour l'Apprentissage des Langues Optimisé par la technologie.

Les normes élaborées par Avenue constituent une feuille de route pour la maîtrise de la technologie appliquée à l'enseignement des langues. Les programmes doivent mettre à la disposition des enseignants les ressources qui leur permettront de satisfaire aux normes.

- e. Les enseignants sont encouragés à se tenir au courant des changements technologiques, y compris les outils d'intelligence artificielle (IA) et les risques dans la salle de classe.

Les programmes sont mieux servis lorsque les enseignants utilisent les ressources technologiques actuelles de manière appropriée. L'IA présente à la fois des avantages et des risques, et les programmes doivent prévoir des moyens pour que les enseignants sachent comment utiliser ces ressources de manière sécuritaire et efficace. Les enseignants et les apprenants peuvent déjà utiliser des outils d'IA en dehors de la

salle de classe, tels que les assistants automatiques sur les sites web, et doivent être conscients de ce qu'ils utilisent.

(Voir IP 2.5.c et IP 5.3.c)

Réflexion : Comment les enseignants peuvent-ils accéder facilement aux ressources pour rester à la pointe de la technologie ? Comment les enseignants sont-ils encouragés à participer au perfectionnement continu ?

- Le programme veille à ce que les enseignants aient accès à des outils de technologie numérique pertinents à la maison et au travail.
- Le programme fournit aux enseignants les ressources et la formation dont ils ont besoin pour atteindre ou dépasser les objectifs définis par Avenue pour les enseignants d'Apprentissage des langues optimisé par la technologie.
- Le programme encourage les enseignants à participer à des communautés de pratique internes et externes pour les aider à utiliser efficacement la technologie et le matériel numérique dans l'enseignement.
- Le programme encourage les enseignants à maîtriser divers changements technologiques, notamment l'IA.

IP 3.3 Les programmes reconnaissent et, dans la mesure du possible, offrent une indemnisation pour encourager le maintien de l'expertise technologique.

- a. Les enseignants sont reconnus et, si possible, récompensés pour l'amélioration de leurs compétences en matière de technologie.
Les enseignants sont très occupés et doivent constamment décider de la manière dont ils vont utiliser leur temps. Ils doivent être convaincus que le fait de consacrer du temps à des activités de perfectionnement professionnel en matière de technologie est considéré comme une valeur ajoutée. Ce qui est reconnu et récompensé est encouragé.
- b. Les enseignants qui dispensent régulièrement des cours de technologie à d'autres personnes sont rémunérés pour ce travail.
Les enseignants sont généralement plus enclins à appliquer ce qu'ils ont appris auprès d'autres enseignants, en particulier au sein de leur propre programme, qu'auprès d'un consultant venu d'ailleurs. Le travail de mentorat et de formation des enseignants est précieux pour le programme et doit être rémunéré.

Réflexion : Comment les enseignants sont-ils encouragés à participer à la formation continue ? Quelle est la rémunération offerte aux enseignants qui jouent le rôle de mentors ou de leaders en matière de technologie dans le programme ?

- Le programme reconnaît et, si possible, récompense les enseignants qui améliorent leurs compétences en matière de technologie.
- Le programme rémunère les enseignants qui forment régulièrement leurs collègues à la technologie.

Le critère 4 porte sur ce dont les apprenants ont besoin pour utiliser efficacement la technologie.

Les programmes fournissent l'infrastructure, la formation et le soutien technique nécessaires aux apprenants pour qu'ils utilisent la technologie afin d'atteindre leurs objectifs.

IP 4.1 Les apprenants ont accès aux ressources dont ils ont besoin.

- a. Les apprenants ont accès à la technologie dont ils ont besoin pour utiliser les ressources du programme, notamment le matériel d'apprentissage et les moyens de contacter les enseignants en dehors des cours.
Les coordonnateurs de programmes doivent savoir de quelles ressources les apprenants ont besoin et prendre la responsabilité de leur donner accès à ces ressources. La pandémie a mis en évidence de nombreuses lacunes en matière de ressources, ainsi que les lacunes d'apprentissage qui s'ensuivent lorsque les apprenants n'ont pas accès aux enseignants, ni au matériel. Si les coordonnateurs ne doivent pas s'attendre à ce que les apprenants aient un accès permanent aux enseignants, les programmes peuvent déterminer des attentes réalistes en matière de temps de réponse.
- b. Les apprenants ont accès à Internet ou disposent de solutions de rechange qui leur permettent de participer efficacement aux cours.
Les enseignants individuels peuvent apporter un certain soutien aux apprenants, mais le programme doit tenir compte des avis des apprenants et des enseignants pour savoir de quel soutien les apprenants ont besoin pour participer pleinement, notamment l'accès à Internet ou un autre moyen de participer aux cours.
- c. Les apprenants ont accès à une assistance technique lorsqu'ils en ont besoin.
Les apprenants qui ne peuvent pas accéder à la plateforme ou à d'autres ressources du système ont besoin de plusieurs moyens pour contacter l'assistance technique. Il se peut que les apprenants n'aient plus accès à Internet; ils ont donc besoin d'un moyen de téléphoner ou d'envoyer un SMS pour obtenir de l'aide. Les adultes qui travaillent ont parfois besoin d'étudier tard le soir ou tôt le matin, et une assistance technique sous une forme ou une autre doit être mise à leur disposition.

Réflexion : Dans quelle mesure tous les apprenants peuvent-ils accéder aux ressources nécessaires, notamment à la plateforme et aux enseignants? Comment le programme détermine-t-il si les besoins de l'apprenant sont satisfaits ou non?

- Le programme veille à ce que les apprenants aient accès à la technologie dont ils ont besoin pour utiliser les ressources du programme, notamment le matériel de cours, les moyens de communiquer avec les enseignants en dehors des cours et l'assistance technique.
- Le programme veille à ce que les apprenants aient accès à Internet ou à des solutions de rechange pour participer efficacement aux cours.

IP 4.2 Le programme s'efforce d'aider les apprenants à répondre aux Normes du Programme d'Avenue pour l'Apprentissage des Langues optimisé par la Technologie. Les coordonnateurs, les enseignants et le personnel concerné connaissent les normes d'apprentissage et s'efforcent de fournir les ressources et les moyens permettant aux apprenants d'y satisfaire.

- a. Les administrateurs, les instructeurs et le personnel concerné connaissent bien les Normes destinées aux apprenants.

- b. Les administrateurs, les instructeurs et le personnel concerné s'efforcent de fournir les ressources et les moyens nécessaires pour que les apprenants puissent les atteindre.

Réflexion : Comment les coordonnateurs savent-ils si les apprenants satisfont aux normes d'apprentissage des langues optimisé par la technologie? Que peut faire le programme pour encourager les apprenants à atteindre ou à dépasser les objectifs d'apprentissage?

- Les coordonnateurs, les enseignants et le personnel concerné connaissent bien les normes d'Avenue définies pour les apprenants en matière d'apprentissage des langues optimisé par la technologie.
- Le programme permet aux apprenants d'atteindre ou de dépasser les objectifs en matière d'apprentissage des langues optimisé par la technologie.

Le critère 5 concerne les compétences numériques des coordonnateurs et du personnel.

Les programmes veillent à ce que les coordonnateurs et le personnel possèdent la culture numérique nécessaire pour être des utilisateurs compétents en ce qui concerne technologie, et à ce que les coordonnateurs soient soutenus pour devenir des leaders et des agents de changement en matière de technologie.

- IP 5.1** Les coordonnateurs et le personnel du programme sont des utilisateurs compétents de la technologie.
- a. Les coordonnateurs et le personnel du programme ont au moins un niveau élémentaire de culture numérique comme celui attendu des enseignants.
Les coordonnateurs et le personnel concerné connaissent les bases du système d'exploitation et les applications qu'ils utilisent quotidiennement (MS Office, par exemple). Ils atteignent le niveau avancé de compétences pour réussir.
 - b. Les coordonnateurs et le personnel concerné connaissent bien Avenue et d'autres technologies numériques utilisées régulièrement par les enseignants et les apprenants.
Les coordonnateurs et le personnel concerné doivent être des utilisateurs compétents de leur système de gestion de l'apprentissage (Avenue) et des portails de financement et connaître les ressources couramment utilisées en classe, telles que Tutela, Ellii et d'autres sites éducatifs en ligne. Ces connaissances les aideront à comprendre les problèmes liés à la technologie utilisée en classe et à prendre de meilleures décisions à ce sujet.
 - c. Les coordonnateurs et le personnel concerné sont des utilisateurs capables d'utiliser les outils de gestion des dossiers administratifs liés à leur travail.
Les coordonnateurs et le personnel concerné doivent être en mesure d'utiliser efficacement les logiciels de tenue de documents requis pour le travail et de procéder à des dépannages de base.
 - d. Tous les utilisateurs de la technologie du programme sont régulièrement informés des moyens permettant d'assurer la sécurité de leurs appareils ainsi que la leur en ligne.
Le programme doit mettre en place des politiques relatives à la sécurité et à la sûreté des technologies et proposer des formations et des rappels réguliers. Les coordonnateurs ayant accès aux données confidentielles des apprenants et des employés doivent être particulièrement prudents.

Réflexion : Dans quelle mesure les coordonnateurs et le personnel comprennent-ils les technologies couramment utilisées en classe? Quelles sont les politiques en place en matière de sécurité technologique? Comment le programme évalue-t-il la conformité à la sécurité et à la sûreté?

- Les coordonnateurs du programme et le personnel concerné possèdent une culture numérique et maîtrisent bien les systèmes d'Avenue et d'autres technologies numériques utilisées régulièrement par les enseignants et les apprenants.
- Les coordonnateurs de programme et le personnel concerné utilisent aisément les outils de tenue de dossiers administratifs nécessaires à leur travail.
- Le programme informe tous les utilisateurs de la technologie quant aux moyens d'assurer leur sécurité et celle de leurs appareils en ligne.

IP 5.2 Les programmes doivent être préparés de manière de faire face aux changements qu'apporte l'intelligence artificielle (IA) dans le fonctionnement de l'éducation à tous les niveaux..

- a. L'IA a le potentiel d'améliorer l'automatisation des tâches administratives de routine et d'étendre les services aux apprenants grâce aux robots conversationnels et à d'autres agents d'IA comparables.
Certains éléments de la collecte de données et des services aux apprenants peuvent être exécutés par des agents d'IA; les programmes doivent tenir compte des progrès et être sélectifs quant à l'utilisation de l'IA.
- b. Les programmes devraient examiner attentivement la manière de mettre en œuvre des politiques liées à l'IA, en utilisant les commentaires des enseignants et des apprenants et en se tenant au courant des changements.
L'IA se développe rapidement. Elle peut créer des plans de cours, des dialogues et d'autres supports d'apprentissage. Elle peut aider aux remue-méninges et à la correction des premières ébauches. L'IA permet également d'effectuer de nombreux travaux de recherche en dehors de la classe. De nombreux outils numériques intègrent désormais l'IA. Les utilisateurs doivent être conscients des façons dont l'IA fait déjà partie de la technologie qu'ils sont en train d'utiliser. Les enseignants, les apprenants et les coordonnateurs doivent travailler ensemble pour définir des politiques, en étant conscients de la façon dont les applications éducatives chevauchent les utilisations personnelles et sociales de l'IA. Pour en savoir plus sur les suggestions de politiques, reportez-vous au [Guide sur l'utilisation de l'IA générative — Canada.ca](#).
- c. Les programmes doivent prendre en compte les risques posés par l'IA en termes de protection des renseignements personnels, d'honnêteté et de précision.
Les outils d'IA ont été accusés d'aspérer les données des utilisateurs sans leur permission pour constituer leurs ensembles de données. Ces outils peuvent également être utilisés pour créer des « hypertrucages » (faux sons, images et vidéos de personnes). L'IA générative fournira toujours une réponse, qu'elle soit exacte ou non. Ce sont là autant de préoccupations qui pourraient avoir une incidence sur la responsabilité juridique d'un programme.

Réflexion : Comment votre programme pourrait-il utiliser des outils d'IA? Quelles sont les politiques actuelles en matière d'IA?

- Le programme examine attentivement les risques et les avantages liés à l'utilisation de l'IA par les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants.
- Le programme définit, en collaboration, des politiques relatives à l'utilisation de l'IA par les enseignants, les apprenants, les coordonnateurs et le personnel, et met régulièrement à jour les politiques et en informe les utilisateurs.

NORMES DU PROGRAMME D'AVENUE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE DES LANGUES OPTIMISÉ PAR LA TECHNOLOGIE AUTO-ÉVALUATION

Critère 1 : Le programme a la fois une philosophie centrale et des structures administratives appropriées pour appuyer la collaboration dans tous les domaines impliquant la technologie, l'enseignement et l'apprentissage des langues.

IP 1.1 Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants travaillent en collaboration pour définir les normes et les objectifs du programme et pour prendre des décisions concernant l'utilisation de la technologie appliquée à l'enseignement. Les apprenants doivent être impliqués dans la mesure du possible.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme a mis en place des moyens permettant aux coordonnateurs à tous les niveaux, au personnel et aux enseignants de collaborer aux décisions technologiques liées à l'enseignement.			
Explication :			
Le programme a mis en place des moyens permettant aux apprenants, le cas échéant, de collaborer aux décisions technologiques liées à l'enseignement.			
Explication :			
Le programme informe en temps utile le personnel, les enseignants et les apprenants des directives relatives aux programmes technologiques.			
Explication :			

IP 1.2 Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants travaillent de concert pour adopter et utiliser efficacement la technologie dans le programme.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants collaborent pour encourager une mise en œuvre et une utilisation continue, appropriée et efficace des technologies.			
Explication :			
Les apprenants peuvent donner leur avis, si nécessaire, sur la manière dont la technologie les aide à atteindre leurs objectifs.			
Explication :			
Le programme aide les coordonnateurs à agir en tant qu'agents de changement sur une base continue pour permettre une utilisation efficace de la technologie.			
Explication :			

IP 1.3 Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants travaillent de concert pour adopter et utiliser efficacement la technologie dans le programme.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme dispose d'un processus transparent pour recevoir et intégrer les commentaires du personnel, des enseignants et des apprenants sur l'utilisation de la technologie.			
Explication :			

Le programme encourage le personnel, les enseignants et les apprenants à donner leur avis sur les systèmes de suivi et d'évaluation de l'utilisation des technologies, en particulier avant que les décisions finales ne soient prises.			
Explication :			

IP 1.4 Les coordonnateurs et le personnel participent à des réseaux professionnels qui contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation des technologies.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme aide les coordonnateurs et le personnel à participer à des activités de perfectionnement professionnel et à des réseaux professionnels relatifs à la technologie			
Explication :			
Le programme rémunère les membres du personnel qui participent des activités de perfectionnement professionnel en matière de technologie, éventuellement en lui accordant du temps libre.			
Explication :			
Le programme subventionne la formation requise conçue pour répondre aux besoins spécifiques du programme en matière de technologie.			
Explication :			

Critère 2 : Les programmes acquièrent, maintiennent et actualisent les dispositifs, systèmes et applications technologiques nécessaires à l’accomplissement de leurs missions éducatives.

IP 2.1 L’infrastructure générale de la technologie est solide, bien étayée et régulièrement mise à jour.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N’atteint pas les objectifs
Le programme dispose d’administrateurs de système qualifiés qui résolvent les problèmes et mettent à jour le système et les applications si nécessaire.			
Explication :			
Le programme a des dispositifs de sécurité appropriés pour protéger les données de l’apprenant et fournit une formation sur ses pratiques de sécurité efficaces.			
Explication :			

IP 2.2 Le programme dispose d’un système de gestion de l’apprentissage (SGA) efficace.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N’atteint pas les objectifs
Le programme dispose d’un système de gestion de l’apprentissage (SGA) convivial, comme Avenue, pour stocker les ressources du programme et suivre les progrès de l’apprenant.			
Explication :			
Le SGA dispose d’un matériel d’apprentissage adapté au niveau des apprenants, facile d’utilisation et accessible.			
Explication :			
Tous les utilisateurs du SGA ont accès à des instructions et à une formation appropriées, conviviales et accessibles relatives à l’utilisation du SGA			

Explication :

IP 2.3 Le programme dispose d'un système pour conserver des dossiers.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Les coordonnateurs du programme et le personnel concerné peuvent utiliser le système pour suivre les données relatives aux inscriptions l'emploi et aux finances.			
Explication :			
Le programme dispose d'un système pour conserver des dossiers administratifs efficace dans lequel les données sont conservées en toute sécurité et partagées de manière appropriée.			
Explication :			
Les coordonnateurs et le personnel concerné sont régulièrement formés pour faire un bon usage du système administratif pour conserver les dossiers.			
Explication :			

IP 2.4 Le programme dispose d'un accès Internet solide pour les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme fournit un accès Internet solide aux coordonnateurs, au personnel, aux enseignants et aux apprenants.			

Explication :			
Les ressources du programme destinées aux coordonnateurs, au personnel, aux enseignants et aux apprenants sont disponibles, dans la mesure du possible, sur toute une série d'appareils, notamment les appareils mobiles.			
Explication :			

IP 2.5 Gestion des risques

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme dispose de plans d'urgence pour faire face à des circonstances inattendues, telles que le passage à l'enseignement à distance.			
Explication :			
Les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants savent ce qu'il faut faire en cas d'urgence en matière de technologie, notamment en cas de violation de données ou de harcèlement sexuel en ligne.			
Explication :			
Les coordonnateurs, le personnel et les enseignants sont régulièrement informés des risques ainsi que des avantages posés l'intelligence artificielle (IA).			

Explication :

Critère 3 : Les programmes offrent des ressources et un perfectionnement professionnel qui permettront aux enseignants de répondre à des attentes clairement définies et de les dépasser.

IP 3.1 Le programme a des objectifs clairement définis pour les enseignants.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme a clairement établi les objectifs pour les enseignants en matière de technologie, tels que les normes définies par Avenue pour les enseignants.			
Explication :			
Le programme fournit une formation technologique aux enseignants, selon les besoins, pour qu'ils réussissent dans l'enseignement en ligne et hybride.			
Explication :			
Les enseignants sont régulièrement formés et encouragés à mettre en œuvre les moyens d'assurer la sécurité de leurs appareils, de leurs apprenants et d'eux-mêmes, en ligne.			
Explication :			

IP 3.2 Une gamme de ressources technologiques pertinentes est mise à la disposition des enseignants.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs

Le programme veille à ce que les enseignants aient accès à des outils numériques pertinents à la maison et au travail.			
Explication :			
Le programme fournit aux enseignants les ressources et la formation dont ils ont besoin pour atteindre ou dépasser les objectifs d'enseignement définis par Avenue en matière d'apprentissage des langues optimisé par la technologie.			
Explication :			
Le programme encourage les enseignants à participer à des communautés de pratique internes et externes pour les aider à utiliser efficacement la technologie et le matériel numérique dans l'enseignement.			
Explication :			
Le programme encourage les enseignants à maîtriser divers changements technologiques, notamment l'IA.			
Explication :			

IP 3.3 Les programmes reconnaissent et, dans la mesure du possible, offrent une indemnisation pour encourager le maintien de l'expertise technologique.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme reconnaît et, si possible, récompense les enseignants qui améliorent leurs compétences en matière de technologie.			
Explication :			

Le programme rémunère les enseignants qui forment régulièrement leurs collègues à la technologie.			
Explication :			

Critère 4 : Les programmes fournissent l'infrastructure, la formation et le soutien technique nécessaires aux apprenants pour qu'ils utilisent la technologie afin d'atteindre leurs objectifs.

IP 4.1 Les apprenants ont accès aux ressources dont ils ont besoin.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme veille à ce que les apprenants aient accès à la technologie dont ils ont besoin pour utiliser les ressources du programme d'enseignement, notamment le matériel de cours, les moyens de communiquer avec les enseignants en dehors des cours et avec l'assistance technique.			
Explication :			
Le programme veille à ce que les apprenants aient accès à l'Internet ou à des solutions de rechange pour participer efficacement aux cours.			
Explication :			

IP 4.2 Le programme s'efforce d'aider les apprenants à répondre aux normes d'apprentissage des langues optimisé par la technologie stipulées par Avenue. Les coordonnateurs, les enseignants et le personnel concerné connaissent les normes d'apprentissage et s'efforcent de fournir les ressources et les moyens permettant aux apprenants d'y satisfaire.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs

Les coordonnateurs, les enseignants et le personnel concerné connaissent bien les normes définies par Aventure pour les apprenants en matière d'apprentissage des langues optimisé par la technologie.			
Explication :			
Le programme permet aux apprenants d'atteindre ou de dépasser les objectifs en matière d'apprentissage des langues optimisé par la technologie.			
Explication :			

Critère 5 : Les programmes veillent à ce que les coordonnateurs et le personnel possèdent les connaissances numériques nécessaires pour être des utilisateurs experts de la technologie, et à ce que les coordonnateurs soient épaulés pour devenir des leaders et des agents de changement avec la technologie.

IP 5.1 Les coordonnateurs et le personnel du programme sont des utilisateurs compétents de la technologie.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Les coordonnateurs du programme et le personnel concerné possèdent une culture numérique et maîtrisent bien les systèmes d'Aventure et d'autres technologies numériques utilisés régulièrement par les enseignants et les apprenants.			
Explication :			
Les coordonnateurs de programme et le personnel concerné utilisent aisément les outils de tenue de dossiers administratifs nécessaires à leur travail.			
Explication :			

Le programme informe tous les utilisateurs de la technologie quant aux moyens d'assurer leur sécurité et celle de leurs appareils en ligne.			
Explication :			

IP 5.2 Les programmes doivent être préparés de façon à faire face aux changements qu'entraîne l'intelligence artificielle (IA) dans le fonctionnement de l'éducation à tous les niveaux.

	Atteint pleinement les objectifs ou les dépasse	Progrès en cours	N'atteint pas les objectifs
Le programme examine attentivement les risques et les avantages liés à l'utilisation de l'IA par les coordonnateurs, le personnel, les enseignants et les apprenants.			
Explication :			
Le programme définit, en collaboration, des politiques relatives à l'utilisation de l'IA par les enseignants, les apprenants, les coordonnateurs et le personnel, les met régulièrement à jour, et en informe les utilisateurs.			
Explication :			

